

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/10-493-39 du 10/05/10

## APPEL A CANDIDATURE CHARGE(E) DE MISSION PATRIMOINE - DAAC

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme OHANESSIAN - Tel : 04 42 95 29 44 / 06 07 33 48 73 - Fax : 04 42 95 29 71

**Un emploi de professeur (2d degré) détaché à mi-temps à la Délégation Académique à l'éducation artistique et l'Action Culturelle en qualité de chargé(e) de mission est déclaré vacant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.**

Le Patrimoine est un héritage commun qui permet en comprenant mieux le passé de donner un sens au présent. Il peut être de nature très diverse. La mission concerne le **patrimoine culturel** qui recouvre plusieurs grandes catégories de patrimoine ainsi définies par l'UNESCO:

- le patrimoine culturel matériel :
  - > le patrimoine culturel mobilier (peintures, sculptures, monnaies, manuscrits, instruments de musiques, armes ...)
  - > le patrimoine culturel immobilier (monuments, sites archéologiques...)
  - > le patrimoine culturel subaquatique (épaves de navire, ruines et cités enfouies sous les mers...)
- le patrimoine culturel immatériel (traditions orales, arts du spectacle, rituels...)

L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et des domaines artistiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. Il devra faire montre de qualités de coordination et d'esprit de synthèse tant dans les relations avec les différents partenaires culturels concernés par le patrimoine (musées, archives, monuments, services archéologiques...) que pour les actions transversales avec d'autres domaines tels que l'environnement (patrimoine naturel) ou les arts vivants.

Afin de mener à bien cette mission, il doit :

- contribuer au renforcement des coopérations sur le terrain entre administrations, équipes éducatives, professionnels de la culture et collectivités locales, impulser des actions en établissement, en assurer le suivi et l'évaluation.
- exercer une mission permanente de relais et de coordination entre la délégation académique d'éducation artistique et culturelle et les corps d'inspection concernés, les IA-DSDEN par un travail concerté avec les conseillers techniques départementaux dans le domaine culturel (en prenant en compte les 1<sup>er</sup> et 2d degré), la Délégation Régionale des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les services éducatifs de l'académie.
- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets culturels dans le domaine concerné, conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire.
- être capable d'écoute, de capacités de communication, de négociation et d'organisation.
- posséder une culture générale étendue et des qualités rédactionnelles.
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique.
- avoir une grande disponibilité : assiduité à la D.A.A.C. (rectorat - Aix en Provence), mais aussi mobilité sur l'ensemble du territoire académique.

Cette mission prendra effet à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2010** ; elle sera renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni, pour une durée maximale de cinq ans.

**Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier par voie hiérarchique avec avis motivé du chef d'établissement** constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 11 juin 2010** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) **à l'adresse suivante :**

Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle  
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence Cedex 1

Les candidats présélectionnés seront convoqués à la DAAC pour un entretien devant une commission dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juin.

Pour tout renseignement :  
Tél: 04 42 95 29 44  
Mel : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*